



NOUVELLE PROCÉDURE D'ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2017-2018



PLAN ÉTUDIANTS,
ACCOMPAGNER CHACUN
VERS LA RÉUSSITE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



enseignementsup-recherche.gouv.fr
education.gouv.fr

Version du 11 décembre 2017

SOMMAIRE

- ➔ Le calendrier de terminale 2017-2018
- ➔ Etape 2 – janvier > mars 2018 : vœux
- ➔ Etape 3 – mai > septembre 2018 : réception - acceptation des propositions et inscription dans les établissements d'enseignement supérieur
- ➔ Etape 4 – juin > septembre 2018 : phase complémentaire

CALENDRIER DE TERMINALE 2017-2018

-Réception - acceptation
des propositions
-Phase complémentaire
-Inscription
administrative

Elaboration du projet
d'orientation

Consolidation du projet et
saisie des vœux

Confirmation
vœux

Examen des vœux

nov

déc

jan

fév

mars

avril

mai

juin - sept

Echanges avec le professeur principal

Informations sur : www.terminales2017-2018.fr

1^{ère} semaine de
l'orientation

Intentions
d'orientation :
Fiche dialogue

1^{er} conseil de classe
: recommandations

2^{ème} semaine de
l'orientation et
Journées Portes
Ouvertes

★ 15/01 : ouverture nouvelle plateforme d'admission parcoursup.fr

★ 22 janvier :
début saisie vœux

★ 13 mars :
fin saisie vœux

★ 31 mars :
date limite confirmation vœux

Consolidation du projet sur
parcoursup.fr : attendus et
indicateurs par formation

Saisie des vœux (jusqu'au 13/03)
puis confirmation sur parcoursup.fr

2^{ème}
conseil de
classe :
fiches
Avenir

Examen de
chaque vœu
dans le supérieur

★ A partir du 22 mai

Réception- acceptation
des propositions par les
futurs étudiants puis
inscription

★ Baccalauréat (écrit)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

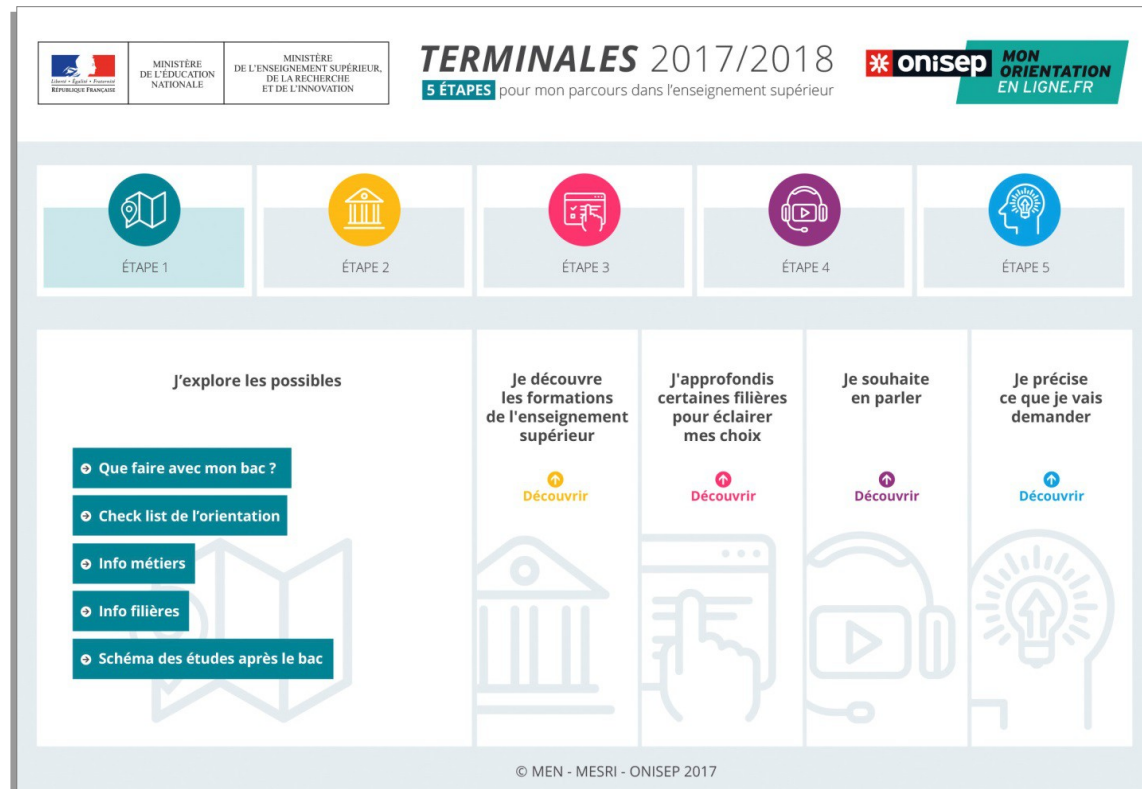
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

L'ACCOMPAGNEMENT POUR ÉLABORER SON PROJET D'ORIENTATION

Accompagnement
à l'orientation dès
le 1^{er} trimestre

➔ www.terminales2017-2018.fr : un espace en ligne dédié

- > Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur
- > Comprendre le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues
- > Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle
- > Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, PACES...) et les opportunités des filières d'avenir
- > Échanger par chat, mail ou téléphone avec des conseillers et des étudiants



L'ACCOMPAGNEMENT POUR ÉLABORER SON PROJET D'ORIENTATION

Accompagnement
à l'orientation dès
le 1^{er} trimestre

➔ Une fiche « dialogue pour l'orientation » à renseigner par l'élève

- > indique **l'état de sa réflexion** après échange avec son professeur principal et un psychologue de l'éducation nationale (conseiller d'orientation)
- > précise **ses intentions d'orientation**

Exemple de fiche à télécharger sur www.terminales2017-2018.fr

➔ Le rôle renforcé du conseil de classe de terminale

- > **1^{er} conseil de classe** :
 - prend connaissance des intentions d'orientation des élèves renseignées dans la fiche dialogue
 - formule des **recommandations à chaque élève** pour alimenter sa réflexion ou l'inviter à affiner son projet (ces recommandations restent internes au lycée et sont destinées exclusivement à l'élève)

Etape 2 : janvier > mars 2018

VŒUX

- **Parcoursup : la nouvelle plateforme d'admission**

CALENDRIER JANVIER – MARS 2018 :

LES VŒUX

-Réception - acceptation
des propositions
-Phase complémentaire
-Inscription
administrative

Elaboration du projet
d'orientation

Consolidation du projet et
saisie des vœux

Confirmation
des vœux

Examen des vœux

nov

déc

jan

fév

mars

avril

mai

juin - sept

Echanges avec le professeur principal

Informations sur : www.terminales2017-2018.fr

1^{ère} semaine de
l'orientation

2^{ème} semaine de
l'orientation et
Journées Portes
Ouvertes

Intentions
d'orientation :
Fiche dialogue

1^{er} conseil de classe
: recommandations

★ 15/01 : ouverture nouvelle plateforme d'admission parcoursup.fr

★ 22 janvier :
début saisie vœux

★ 13 mars :
fin saisie vœux

★ 31 mars :
date limite confirmation vœux

Consolidation du projet sur
parcoursup.fr : attendus et
indicateurs par formation

Saisie des vœux (jusqu'au 13/03)
puis confirmation sur parcoursup.fr

2^{ème}
conseil de
classe :
fiches
Avenir



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ETAPE 2 : L'ESSENTIEL SUR LA PHASE DES VŒUX

2

JANVIER > MARS 2018
VŒUX

TOUT AU LONG DU 2^E TRIMESTRE

- Les élèves affinent leur réflexion
- 2^e semaine de l'orientation et journées portes ouvertes dans les établissements de l'enseignement supérieur

15 JANVIER

- Ouverture de la plateforme d'admission Parcoursup : tutoriels de présentation

À PARTIR DU 22 JANVIER

- Les établissements d'enseignement supérieur mettent à la disposition des lycéens l'information sur les connaissances et compétences attendues, les contenus, les débouchés et les taux de réussite des formations

DU 22 JANVIER AU 31 MARS

- Les lycéens entrent leurs vœux sur la plateforme **jusqu'au 13 mars**
- Jusqu'à dix vœux selon leur projet sans avoir besoin de les classer
- **31 mars** : date limite de confirmation des vœux

DU 14 MARS AU 31 MARS

- **2^e conseil de classe**
 - Examine les vœux des lycéens
 - Chaque vœu fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement

PARCOURSUP.FR : LA NOUVELLE PLATEFORME D'ADMISSION

dès le 15
janvier

➔ La plateforme : www.parcoursup.fr

- > 15 janvier 2018 : ouverture
- > 22 janvier 2018 : **inscription puis début de saisie des vœux avec une adresse mail valide et régulièrement consultée**
- > Contact : possibilité d'envoyer un message au service académique d'information et d'orientation, lequel répond aux questions des élèves qui rencontrent des difficultés techniques pendant leur session

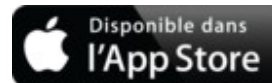
➔ L'application Parcoursup

- > Pour **recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes** durant la procédure

- > en version Android



et iOS



N'oubliez pas de télécharger l'application

Demandes de Bourses et/ou logements universitaires

**La saisie du dossier social étudiant sur internet du 15 janvier 2018 au 31 mai 2018
(renseignements sur le site du CROUS Bordeaux)**

- Pour les lycéens de terminale, connectez-vous d'abord à www.parcoursup.fr, inscrivez-vous et formulez vos vœux.
- Ensuite, allez sur www.messervices.etudiant.gouv.fr pour effectuer votre demande de bourse/logement. Vérifiez/complétez vos informations dans «**MON** Vérifiez/complétez vos informations dans «**MON PROFIL**», puis cliquez sur «**DEMANDE DSE**» (choisissez l'académie où vous étudiez actuellement: Bordeaux)
- **A la fin de votre saisie, si vous souhaitez demander un logement universitaire, cochez la case correspondante. Il vous faudra courant février vous connecter à la centrale logement «Trouver-un-logement». Vous pourrez alors effectuer plusieurs vœux de logement, modifiable jusqu'à mi-juin.**



CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

A partir du 22 janvier

➔ Une plateforme pour mieux connaître le contenu des formations disponibles

Informations fournies par l'établissement d'enseignement supérieur :

- > Contenu et organisation des enseignements
- > **Attendus** de la formation
- > Éléments pris en compte pour l'examen d'un vœu
- > Dates des **journées portes ouvertes** ou des **journées d'immersion**
- > Contact d'un responsable pédagogique

➔ Une plateforme pour identifier ses chances de réussite et d'insertion professionnelle

Pour chaque formation supérieure :

- > Affichage du nombre de places proposées en 2018
- > Affichage du nombre de candidats et du nombre d'admis en 2017
- > Affichage des taux de passage en 2^{ème} année et de réussite selon le bac, des débouchés et des taux d'insertion professionnelle (quand ces données sont disponibles)

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

A partir du 22 janvier

> Exemple d'attendus de réussite pour le BTS Technico-commercial :

- ➔ Avoir le goût pour les technologies industrielles et les relations commerciales
- ➔ S'intéresser au management des entreprises et à leur environnement économique, juridique et technique
- ➔ Disposer de compétences relationnelles propres aux métiers des services et de la relation client
- ➔ Avoir la capacité d'évoluer dans des environnements numériques et digitalisés
- ➔ Avoir de l'appétence pour des solutions techniques en relation avec les besoins des clients

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

A partir du 22 janvier

Attendus, nombre de places, taux de réussite, taux d'insertion professionnelle par formation... des données essentielles



- ➔ à discuter avec les professeurs principaux et les psychologues de l'éducation nationale
- ➔ à prendre en compte par le lycéen et sa famille avant de faire ses choix

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 13 mars

- ➔ La très grande majorité des établissements d'enseignement supérieur sont proposés dans parcoursup.fr
- ➔ Certaines formations sont proposées hors parcoursup.fr (liste non exhaustive)

Les formations hors parcoursup.fr

- Université Paris Dauphine
- Sciences Po Paris et IEP (Instituts d'études politiques)
- Certaines écoles paramédicales et sociales
- Certaines écoles supérieures d'art
- Certaines écoles de commerce
- Certaines écoles d'ingénieurs
- Certaines écoles privées des arts appliqués, de gestion, notariat, transport, secrétariat ...

Pour s'inscrire dans ces formations :

- > contacter directement ces établissements
- > vérifier les modalités d'admission
- > démissionner de la procédure Parcoursup

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 13 mars

➔ Des vœux moins nombreux, réellement souhaités par le lycéen, qui sont le fruit de sa réflexion avec l'équipe pédagogique

- > Un vœu est **un choix pour une formation** dans un établissement d'enseignement supérieur
- > les lycéens peuvent formuler **jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant** et **10 vœux pour des formations sous statut d'apprenti**
- > ils peuvent **choisir** des formations sélectives (BTS, écoles...) et non sélectives (licences) dans leur académie ou en-dehors
- > les vœux ne sont **pas classés**, ils doivent donc être souhaités et **motivés** : saisie obligatoire de la motivation sur la plateforme Parcoursup
- > Les vœux résultent d'une **démarche raisonnée** et **accompagnée**
- > Les lycéens **décrivent en quelques lignes les formations qui ont leurs préférences** parmi les formations envisagées : ces précisions ne sont pas transmises aux établissements mais sont des informations importantes pour aider le candidat à trouver une formation si aucun de ses vœux n'a reçu une réponse positive

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 13 mars

➔ Pour certaines formations, le lycéen peut faire des vœux multiples :

- > Un vœu multiple permet de **choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type (BTS, Licence), spécialité ou mention**
- > Un vœu multiple **compte pour un seul** vœu parmi les 10 possibles
- > Chaque vœu multiple est **composé de sous-vœux** qui correspondent chacun à une formation dans un établissement donné
- > A l'intérieur d'un vœu multiple, le lycéen peut sélectionner une ou plusieurs formations sans les classer

Au total, le lycéen peut formuler :

- De 1 à 10 vœux (qu'il s'agisse de vœux multiples ou non)
- 20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples de BTS, licences...

FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES SUR PARCOURSUP.FR (1/4)

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 13 mars

➔ Pour les BTS et DUT :

- > Ils sont **regroupés par spécialité à l'échelle nationale** (exemple de vœu multiple : BTS Management des unités commerciales)
- > **Chaque établissement proposant une même spécialité correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple
- > Pour demander une spécialité de BTS ou DUT, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

Exemple : Arnaud demande le BTS « Management des unités commerciales » dans 7 établissements

➔ Dans le décompte total d'Arnaud, ces demandes comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux quelle que soit leur localisation

COMPLÉTER SON DOSSIER POUR CONFIRMER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Jusqu'au
31 mars

- ➔ Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :
 - > compléter leur dossier pour chaque vœu : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme
 - > confirmer leurs vœux
- ➔ Date limite de confirmation des vœux : 31 mars
 - > si un vœu n'est pas confirmé après le 31 mars, le vœu est supprimé

Rappel : impossible de saisir de nouveaux vœux après le 13 mars

L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

Fin de saisie des vœux :
13 mars (soir)

Avis équipe pédagogique :
du 14 au 31 mars

➔ Rôle renforcé du conseil de classe de terminale

> 2^{ème} conseil de classe (entre le 14 et le 31 mars 2018)

- examine les vœux de chaque élève avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun
- pour chaque vœu saisi par l'élève sur parcoursup.fr : les professeurs formulent une appréciation et le proviseur donne un avis sur une **fiche Avenir** transmise par la plateforme à chaque établissement dispensant une formation d'enseignement supérieur choisi par l'élève

➔ La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par les élèves et leurs familles sur parcoursup.fr à partir du 22 mai

Elle comprend

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- l'appréciation complémentaire du professeur principal
- l'avis du chef d'établissement (cohérence vœu / motivation, capacité à réussir)

L'EXAMEN DES VŒUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Avril – Mai

➔ Les dossiers et les projets des lycéens sont étudiés par les établissements d'enseignement supérieur

- > la fiche Avenir transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement)
- > le projet de formation motivé par l'élève
- > les notes de 1ère et terminale
- > les autres éléments éventuellement demandés (ex : CV, notes aux épreuves anticipées du bac)

UN MODÈLE D'ADMISSION SIMPLE, JUSTE ET TRANSPARENT

➡ A noter: spécificités pour la voie professionnelle et technologique

> Lycéens de la voie professionnelle

- un nombre de **places en BTS est réservé aux bacheliers professionnels**
- 23 académies mettent en place **l'accès prioritaire des futurs bacheliers professionnels en BTS : ils sont admis sur avis du 2^{ème} conseil de classe** de terminale

• A noter : dispositif « meilleurs bacheliers »

> Dans chaque lycée, les meilleurs bacheliers de chaque série des voies générale et technologique et de chaque spécialité du bac professionnel pourront bénéficier d'un **accès prioritaire à une formation sélective ou non sélective**

Etape 3 : mai > septembre 2018

RECEPTION - ACCEPTATION DES PROPOSITIONS ET INSCRIPTION



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

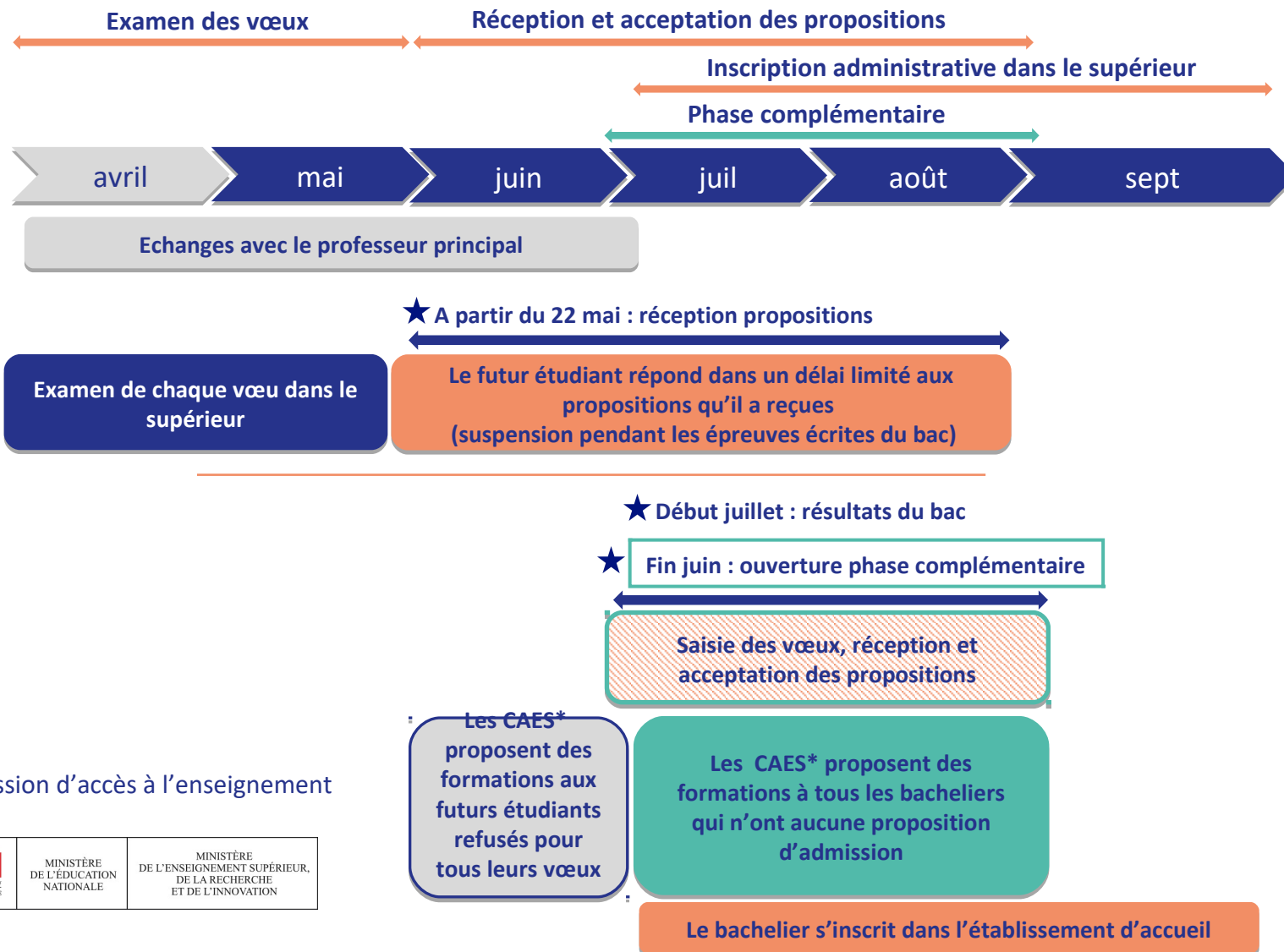
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

CALENDRIER MAI - SEPTEMBRE 2018 :

RÉCEPTION - ACCEPTATION DES PROPOSITIONS ET INSCRIPTIONS



*CAES : commission d'accès à l'enseignement supérieur

ETAPE 3 - MAI : L'ESSENTIEL SUR LA PHASE DE RÉCEPTION ET D'ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

3

MAI > SEPTEMBRE 2018 RÉCEPTION ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

À PARTIR DU 22 MAI

- Les lycéens prennent connaissance des décisions des établissements de l'enseignement supérieur pour chaque vœu et reçoivent des propositions
- La commission d'accès à l'enseignement supérieur propose des formations aux futurs étudiants refusés pour tous leurs vœux (uniquement dans le cas où tous les vœux sont formulés pour des formations sélectives)

MI-JUIN

- La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat

ÉTÉ

- Inscription dans l'établissement d'accueil

LES PROPOSITIONS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Consultation des propositions à partir du 22 mai

➡ Le lycéen **prend connaissance des décisions** des établissements pour chaque vœu et **reçoit des propositions**

> quand une proposition arrive, **une alerte est envoyée** :

- sur son portable via l'application Parcoursup préalablement téléchargée
- dans sa messagerie personnelle (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée est demandée au moment de l'inscription sur la plateforme Parcoursup)
- dans la messagerie intégrée à Parcoursup

Les parents et les professeurs principaux sont systématiquement prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail

> **interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat puis reprise**

COMMENT LIRE LES RÉPONSES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

➔ Pour une formation sélective (BTS)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

NON

Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

Consultation des propositions à partir du 22 mai

➔ Pour une formation non sélective (licence)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (1/2)

Réponses aux propositions à partir du 22 mai

➔ Quelles règles pour accepter les propositions (ou y renoncer) ?

> Le délai pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer) est de :

- 7 jours jusqu'au 25 juin
- 3 jours du 26 juin au 20 août
- 1 jour à partir du 21 août
- Passé ces délais : la place est libérée pour un autre candidat

➔ Selon le cas de figure :

> Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si) :

- il **accepte** la proposition (ou y renonce)
- s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus** : il l'indique sur Parcoursup
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (2/2)

> Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si):

- il doit accepter **une seule proposition** parmi celles-ci et renoncer **aux autres propositions d'admission** qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- S'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus** : il l'indique sur Parcoursup
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

> Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » :

- **des places vont se libérer** au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux

> Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)

- **nouveau** : dès le 22 mai, **la commission d'accès à l'enseignement supérieur** est activée pour lui **faire des propositions de formation**

S'INSCRIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

à partir des
résultats du bac

- ➔ Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer
- ➔ Ces formalités sont propres à chaque établissement :
 - > suivre les modalités d'inscription indiquées sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
 - > si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup (voir p24), il doit démissionner de la procédure Parcoursup

Attention : respecter impérativement les dates limites d'inscription
Ne pas hésiter à contacter l'établissement pour toute question

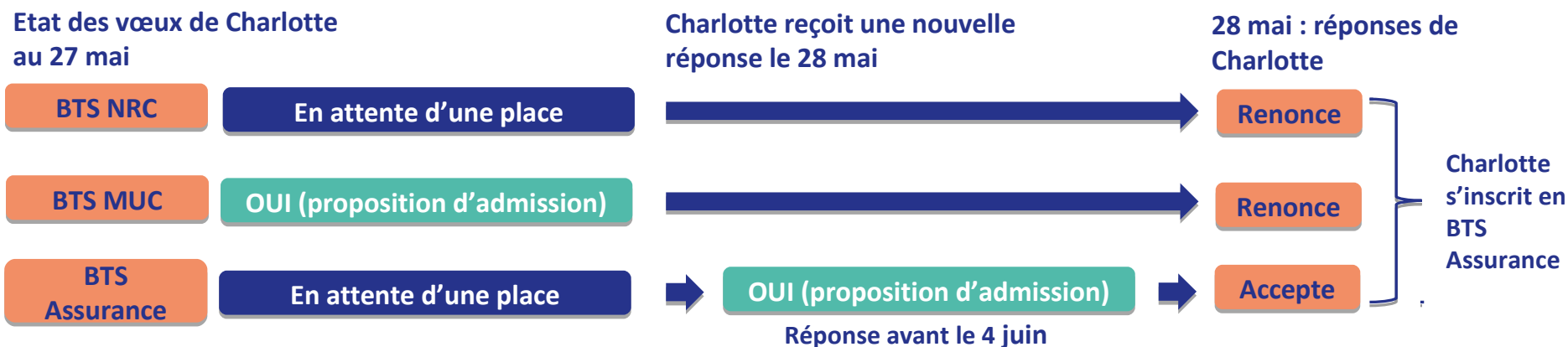
L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

➔ Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 22 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements

Vœux de Charlotte	22 mai : réponses des établissements	22 mai : réponses de Charlotte	La procédure continue
BTS Banque	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Renonce	Elle accepte la proposition d'admission en BTS MUC Elle maintient deux vœux en attente : BTS NRC et BTS Assurance Elle choisit donc de renoncer aux trois autres propositions d'admission : BTS Banque, Licence « C » et licence « D » Elle choisit de renoncer à un vœu en attente : DUT « H »
BTS NRC	En attente d'une place	Maintient	
Licence « C »	OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Renonce	
BTS tourisme	NON		
Licence « D »	OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Renonce	
BTS MUC	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Accepte	
BTS Assurance	En attente d'une place	Maintient	
DUT « H »	En attente d'une place	Renonce	

L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

➔ Le 28 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :



- Charlotte accepte la proposition d'admission au BTS Assurance.
- Elle renonce donc au BTS MUC qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS NRC en attente car il l'intéresse moins que le BTS Assurance qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au BTS Assurance une fois les résultats du bac connus.

Etape 4 : juin > septembre 2018

PHASE COMPLEMENTAIRE

ETAPE 4 : L'ESSENTIEL SUR LA PHASE COMPLÉMENTAIRE

4

JUIN > SEPTEMBRE 2018 PHASE COMPLÉMENTAIRE

FIN JUIN - DÉBUT JUILLET

- Dès la fin des épreuves du baccalauréat, ouverture de la phase complémentaire
- Après les résultats du baccalauréat, une commission pilotée par le recteur propose des formations aux bacheliers qui n'ont obtenu aucune proposition d'admission

SEPTEMBRE

- Fin de l'affectation

**TOUS LES BACHELIERS
QUI LE SOUHAITENT SONT INSCRITS**

L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES BACHELIERS

➔ Phase complémentaire : une place garantie pour chacun

> Accompagnement des bacheliers qui n'ont obtenu aucune proposition d'admission

- après les résultats du bac, une **commission d'accès à l'enseignement supérieur** étudie les souhaits de formation prioritaires et les dossiers des bacheliers et fait des propositions de formation au plus près de leurs choix initiaux
- pour **accompagner une éventuelle mobilité géographique** : des places sont réservées dans les cités universitaires ou internats de lycée, des aides sociales



enseignementsup-recherche.gouv.fr



@sup_recherche

education.gouv.fr



@EducationFrance

#PlanEtudiants



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION